



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 572-2016 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2017.*

Le 6 février dernier, le conseil a également adopté le règlement numéro 573-2017 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau.

Ces deux règlements ont pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2017.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre vigueur ce 8 février 2017, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 8^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**